

HONORAIRES TTC maximums de Vincent BOURGEOIS E.I.

Applicables à compter du 9 février 2024

IMMOBILIER ANCIEN
Mandat de vente / de recherche**(Maison, appartement, immeuble, garage / parking)**

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 240 000 €	10 000 €
De 240 000 à 379 999 €	15 000 €
De 380 000 à 489 999 €	20 000 €
Supérieur ou égal à 490 000 €	5 %

TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 150 000 €	10 000 €
Supérieur ou égal à 150 000 €	7 %

PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

HONORAIRES TTC maximums de Vincent BOURGEOIS E.I.

Applicables à compter du 9 février 2024

HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²

* Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

- Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages

Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- Cession de bail

Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- Vente Immobilier Professionnel ou Commercial

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	10 000 € HT
Supérieur ou égal à 100 000 €	10 % HT